



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 030

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / subventions

DOMAINE ET PATRIMOINE

RESTAURATION DE L'ORGUE DE SAINT-PIERRE

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°22-006 en date du 24 janvier 2022 relative à l'attribution du marché pour l'étude de faisabilité pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre à M. Roland Galtier ;
- Vu la délibération n°23-179 en date du 4 octobre 2023 relative la convention avec la Fondation du Patrimoine pour la collecte de dons pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre ;
- Vu la convention signée entre la Ville de Tonnerre et l'Association Pour le Rayonnement de l'Église Saint-Pierre en date du 31/03/2022, relative à l'étude de faisabilité pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre ;
- Vu l'estimation des travaux réalisée par M. Roland Galtier en avril 2023 ;
- Considérant que le montant prévisionnel du projet s'élève à 528 000 € HT ;
- Considérant la volonté de la municipalité de procéder à la restauration de l'orgue de Saint-Pierre, dont la tribune est inscrite au titre des Monuments Historiques ;
- Considérant l'intérêt de la collectivité d'aller chercher le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le lancement et la signature des autorisations de travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de marché public sous la forme adaptée ;

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter toutes les aides disponibles en lien avec ce projet et à signer tous les documents afférents, dont la convention avec la Fondation du Patrimoine ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'association susmentionnée pour la mise en œuvre de la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre, ainsi que tout document en lien avec ce projet.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

